

Rapport d'activité de l'exercice comptable 2023

Association La Véloterie



Association créée le 13/03/2022

Siège social : 248 Route du Payrat 46000 Cahors

Membres du bureau :

- Tara Brown, Présidente
- Kerebel Nicolas, Secrétaire
- Gabriel Landois, Trésorier

Nombre de bénévoles en 2023 : 10

Nombre d'adhérent-es en 2023 : 162

Introduction

En tant que trésorier de l'association La Véloterie, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année 2023, pour l'exercice allant du 1 Janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les écritures comptables et les rapprochements bancaires sont réalisées par le groupe "Administration et Trésorerie" constitué de Gabriel de Monsabert et moi-même (Gabriel Landois).

Je vais aborder avec vous le résultat de l'exercice, le bilan de l'association, la trésorerie et la proposition d'affectation du résultat.

Nous utilisons le logiciel **Paheko** pour réaliser la comptabilité de l'association, la gestion des adhésions et du bénévolat.

Nous avons payé 150 € de licence pour utiliser ce logiciel en 2023.

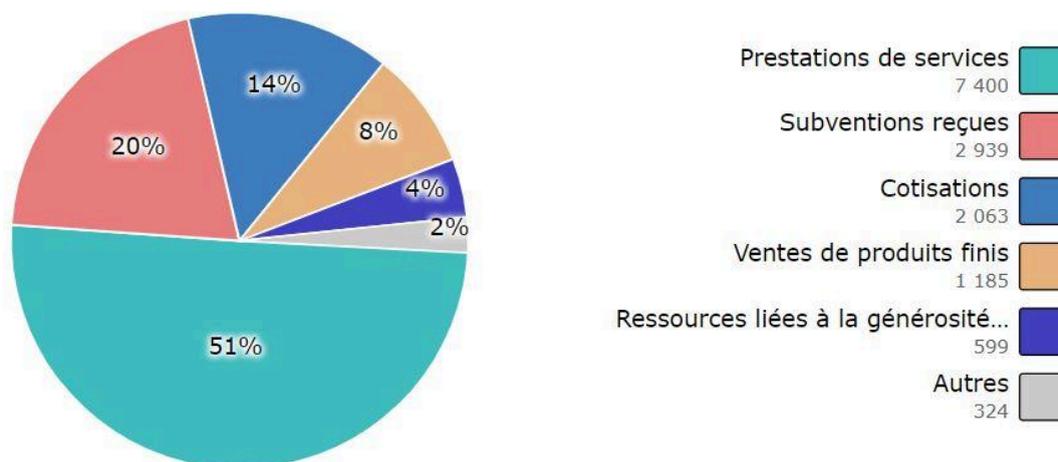
1 . Résultat de l'exercice 2023

Notre association présente un résultat positif de **5130.75 €** au 31 décembre 2023.

Les recettes représentent **14 512.16 €**.

Elles sont constituées à :

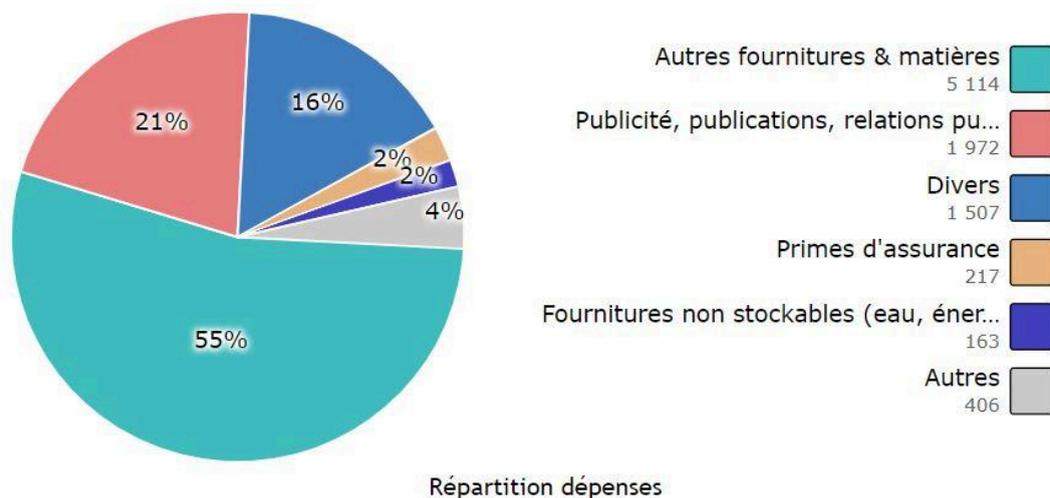
- **51%** de prestations (5000€ = atelier mobile, 1500 € comptage cycliste, 800€ bourse aux vélos co-organisé avec Le Vélotonome, 100€ vélos musée Cuzals)
- **20%** de subventions (2939€) dédié à de l'investissement (1er avance du Budget Citoyen et 1er avance de la région Occitanie)
- **14%** de cotisations (2063 €) soit une adhésion moyenne à 13€/personne
- **8%** de vente de vélos ou pièces détachées neuves ou d'occasions (1185 €)
- **4%** de dons financier (599 €)
- **2%** de dons financier (324 €)



Répartition recettes

Les dépenses s'élèvent à **9 381.41 €** et représentent à :

- **55 %** des achats d'investissement pour l'outillage et autres.
- **21 %** des achats liés à la communication (flyers et affiches).
- **16 %** des achats nécessaires au fonctionnement courant de l'association (charges locatives, consommables, matériel d'entretien, restauration pour des événements)



2. La trésorerie

Afin de développer notre association, de garantir notre modèle économique et d'envisager un avenir serein pour La Véloterie, nous estimons nécessaire une réserve financière de **6000 €** sur notre compte bancaire.(Crédit Mutuel).

3. Le bilan

Au 31 Décembre 2023 l'association dispose d'un actif de **12 369,35€** euros composé de :

- 5130.75 € de bénéfice sur l'année 2023
- 7238.60 € de l'année 2022

4. Bénévolat :

Nombre d'heures de bénévolat en 2023 : 350

Soit 2.5 ETP

Valorisation heures de bénévolat :

Comptabilité et administratif : 1500 €

Permanence mécanique : 4500 €

Evenementiel : 950 €

5. Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de reporter le résultat positif de **12 369.35 €** sur l'année 2024. Cette somme permettra de constituer notre trésorerie et alimenter le fond de roulement nécessaire à la mise en place du salariat.

6. Perspectives pour 2024 :

- Nouvelles adhésions
- Convention avec la mairie pour 5 ateliers mobiles
- Prestations de comptage de cyclistes sur l'année 2023.
- Vente de vélos d'occasion
- Obtention des subventions suivantes :
 - EEDD (région Occitanie) : 4550€*
 - Budget Citoyen (Cahors) : 2570€*
 - Ademe & Région Occitanie : reste à clarifier avec les institutions.*
- Salariat
- Activités culturelles
- Formation IMV (initiateur mobilité vélo) et autres modules mécaniques pour les bénévoles de l'association

7. Salariat :

Courant janvier 2023, nous avons eu connaissance du Revenu Ecologique Jeune. Le REJ est une aide financière régionale pour les porteurs de projet ayant un

impact positif sur le plan environnemental et social. Son montant est plafonné à 1000€ par mois. Gabriel de Monsabert a candidaté et obtenu cette aide. Le financement passe directement de la région au porteur de projet, elle n'apparaît donc pas sur l'exercice comptable de l'année 2023.

Le REJ s'arrêtant en mars 2024, le bureau et la collégial ont pris la décision de maintenir l'investissement salarial de Gabriel de Monsabert une année supplémentaire à travers un CDD de 1 an sur une base de 24h/semaine. La gestion des fiches de paie, cotisations... sera assurée grâce au dispositif CEA (chèque emploi associatif) par l'URSSAF. Ce dispositif est gratuit.

8. Conclusion :

L'association créée le 13/03/2022 a fortement évolué en 22 mois d'activité.

Les comptes sont en excédent positif et le nombre de bénévoles a doublé en 1 an malgré des conditions non idéales d'accueil à l'Arc de Diane.

Le nouveau local mis à disposition par la mairie devrait nous permettre une meilleure visibilité et par conséquent une hausse d'adhésions, passages, ventes de vélos ...

Cela améliorera le confort de travail, d'accueil des personnes et des bénévoles. Grâce à ces améliorations, de nouvelles personnes intéressées pour être bénévoles devraient pousser la porte de notre local. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons d'accompagner leurs projets, idées pour faire évoluer la Véloterie !

Ce nouveau local participe également à améliorer les conditions de travail du salarié, Gabriel de Monsabert en lui permettant de pouvoir travailler dans un local éclairé, chauffé et équipé de matériels informatique et bureautique adaptés.

Merci pour votre attention.